

DU MERCREDI 19 MARS 2014



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire ; Sandrine Blanc, première adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Jean Marie Dusuzeau ; Roland Fontana ; Jean-Laurent Macabet ; Michèle Mison ; Aurélie Monteil, quatrième adjointe ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Guillaume Portugues, deuxième adjoint ; Majo Raffin ; Olivier Sac.

Étaient absents excusés : Nadine Bernard ayant donné procuration à Pierre Arnaud.

Étaient absents : Valéry Barbato.

Aurélie Monteil est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 19 h 45.

I. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS 2013

Philippe de Moustier présente les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS.

1. Commune

Philippe de Moustier précise que les dépenses ont été maîtrisées, que certains chapitres ont un réalisé bien inférieur à ce qui avait été budgété (104 000 € non dépensés en fonctionnement). Cette baisse des charges financière s'explique également par la baisse des taux d'intérêt des emprunts de la commune à taux variable.

Il rappelle la trésorerie à flux tendue de décembre 2012 et ajoute que 2013 a permis de reconstituer un fonds de roulement de 280 000 €, avec comme effet une baisse de la dette de 30 %. La situation est donc stable et saine pour les successeurs.

2. Assainissement

Philippe de Moustier explique que l'Agence de l'eau ne verse plus la prime pour épuration. Les charges d'exploitation sont moindres, mais il reste 240 000 € d'emprunt. Guillaume Portugues précise que la station ne coûte pas cher, car elle est gérée par les employés communaux.

3. CCAS

Une dépense de 445 € correspondant à la cotisation à la boutique alimentaire et une aide exceptionnelle, et une recette de 200 € correspondant à la vente d'une concession au cimetière.

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	456 155,27	551 226,59	32 901,71	51 465,19
Section d'investissement	196 439,26	377 198,33	87 046,49	49 903,64
Reports de 2012 fonctionnement	0,00	106 516,00	0,00	0,00
Reports de 2012 investissement	0,00	0,00	0,00	21 161,00
Restes à réaliser fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser investissement	23 682,13	9 865,00	5 660,67	0,00

Résultat cumulé fonctionnement	456 155,27	657 742,59	32 901,71	51 465,19
Résultat cumulé investissement	220 121,39	387 063,33	92 707,16	71 064,64
Total cumulé	676 276,66	1 044 805,92	125 608,87	122 529,83

Aurélie Monteil souligne le travail de Philippe de Moustier et tient à le remercier au nom du conseil municipal pour son investissement à la renégociation des emprunts grevant le budget de la commune et pour l'assainissement des finances durant ce mandat.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CCAS 2013

Philippe de Moustier présente les comptes de gestion de la Trésorerie de Vaison-la-Romaine pour la commune, l'assainissement et le CCAS, réconciliés avec les comptes administratifs correspondants.

Unanimité.

III. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU POUR L'OUVERTURE DE LA ZONE DU CONNIER

Aurélie Monteil fait le point et la conclusion de ces six années de travail. Ce fut un travail compliqué, intense et semé d'embûches. Elle précise que les deux points d'urbanisme qui vont être mis au vote aujourd'hui (l'ouverture d'une zone et le cahier des prescriptions) sont le résultat d'une concertation collective, fruit des idées de départ de l'ensemble du conseil municipal, réuni plusieurs fois pour donner les grandes lignes puis le travail de l'ensemble de la commission urbanisme qui a mis en œuvre les principes choisis par le conseil. De nombreuses réunions avec l'ensemble du conseil ont permis à chacun de s'exprimer au fur et à mesure de l'avancée des projets. La dernière réunion pour présenter le projet final de la zone du Connier a eu lieu en juillet 2013. Au cours de cette réunion, chacun a pu donner son avis et les dernières modifications ont été faites. Aurélie Monteil ajoute que même si cela peut apparaître comme son « bébé », ce ne l'est que d'un point de vue technique, puisque les idées et leur mise en œuvre sont le reflet des idées de départ du conseil municipal.

Bilan de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 15 janvier au 15 février 2014 :

- Cette enquête concernait deux points : d'une part l'ouverture de la zone du Connier à la construction et d'autre part la protection du patrimoine historique, culturel et naturel par la rédaction d'un cahier des prescriptions (document sans lequel le PLU de la commune était hors la loi). Les personnes publiques associées étaient favorables ou sans observations majeures, seuls quelques détails étaient à modifier.
- Onze observations de Villadéens ont été notées dans le registre. Armelle Dénéreaz et Aurélie Monteil ont dû rédiger en urgence un argumentaire pour répondre aux remarques qui portaient majoritairement sur la nécessité d'ouvrir la zone du Moulin. Cet argumentaire a expliqué qu'un travail avait été fait sur la zone du Moulin, mais que suite au décès d'Yves Tardieu et à l'élection de Pierre Arnaud, propriétaire d'un terrain dans cette zone, il était préférable d'abandonner, car éthiquement impossible. La commissaire enquêtrice a approuvé cet argument et a souligné « *le fait que cela poserait, de nouveau, problème si dans le futur cette zone est envisagée, les soupçons ne manqueraient pas* » (extrait du rapport d'enquête)
- Une personne s'est plainte du manque de concertation, l'argumentaire a donc rappelé que deux réunions publiques ont eu lieu, que les bulletins municipaux faisaient part du travail de la commission urbanisme, qui, depuis le début, était ouverte à tous les Villadéens (3 personnes extérieures au conseil y avaient travaillé) et que ces personnes auraient pu venir s'exprimer, outre le fait que Yves Tardieu a reçu de nombreux propriétaires en rendez-vous particuliers.
- Une personne a contesté le classement de la « zone à protéger » des terrains sous les remparts, dans la zone du Moulin. Il a donc été expliqué que le zonage actuel ne pouvait être touché, car le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévaut et qu'il est impossible de changer ou ajouter des zones à construire.
- Personne n'a contesté l'ouverture de la zone du Connier, il a seulement été souligné qu'elle aurait pu être étendue.

- Le cahier des prescriptions n'a pas fait l'objet d'opposition, au contraire, les Villadéens ont exprimé pour certains leur satisfaction.

Aux vues des différents éléments, la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable à l'ouverture de la zone du Connier et a d'ailleurs précisé dans son rapport que « *Les orientations d'aménagement ont fait l'objet d'un travail approfondi, complet et dénoté un souci appuyé de réflexion détaillée sur l'aménagement de cette zone dans l'intérêt du village. Les élus qui ne bénéficiaient pas d'appui technique ont dû travailler en direct et leur implication pour ne pas se retrouver dessaisis du dossier s'est nettement ressentie malgré la technicité du dossier* ». Cette conclusion fait plaisir si l'on considère l'agressivité des propos tenus par les gens concernés par la zone du Moulin.

Aurélie Monteil remercie, au nom du conseil, la commissaire enquêtrice qui a rendu son rapport très rapidement comme nous le lui avons demandé, ce qui a permis d'aboutir à un dossier fini avant la fin du mandat.

Aurélie Monteil informe que quatre petites modifications ont été faites après la remise du rapport, mais compte tenu de son travail étroit avec la Direction Départementale des Territoires, ce n'était que des éléments secondaires de type cartographique ou ajout d'une phrase dans le règlement. Elle remercie également Monsieur Soulier, son contact à la Direction Départementale des Territoires, qui a accepté de faire ce travail de collaboration, et a ainsi permis que le dossier soit quasi impeccable pour l'enquête publique. Le dossier a donc été finalisé la semaine dernière avec Habitat et Développement, et le conseil doit désormais procéder au vote de la délibération permettant l'ouverture de la zone. Cette ouverture permettra, si les propriétaires vendent, que des constructions voient le jour pendant que la prochaine municipalité se familiarisera avec l'urbanisme et lance ses propres projets.

Aurélie Monteil conclut en appuyant sur le fait qu'elle est heureuse de cet aboutissement à plusieurs titres, tout d'abord pour le village qui n'a pas connu d'avancée en urbanisme depuis longtemps, pour Yves Tardieu qui s'est beaucoup investi et désespérait de ce dossier, enfin, pour les futurs Villadéens.

Unanimité.

IV. ADHESION AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN (S.E.V.)

Pierre Arnaud explique qu'il convient de prendre une délibération pour approuver l'adhésion de la Copavo, en charge de l'électrification rurale, au syndicat d'électrification vauclusien qui a vu ses statuts modifiés suite à l'intégration de la commune de Saint-Roman-de-Malegarde dans le périmètre de la Copavo.

Unanimité.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations sur l'urbanisme

a. Permis de construire

Fauque Timmy a déposé un permis de construire le 31/01/2014 pour la rénovation d'une habitation, Plan de Mirabel, zone Nh. En cours d'instruction.

Germain Berthet-Rayne a déposé un modificatif de permis de construire le 06/02/2014 pour la modification des façades et une extension, Pierre Prat, zone Uc. En cours d'instruction.

Olivier Bertrand a déposé un permis de construire le 18/02/2014 pour la construction d'un hangar agricole, La Montagne, zone A. En cours d'instruction.

Chrystelle Luciani a déposé un modificatif de permis de construire le 19/02/2014 pour la modification des façades, du garage, de la cave, Le Pigeonnier, zone Ub. En cours d'instruction.

b. Déclaration préalable

Christine Doux a déposé une déclaration préalable le 07/02/2014 pour la rénovation d'une habitation, Saint Laurent, zone Nh. Accordé le 27/02/2014.

Driss El Hadifi a déposé une déclaration préalable le 13/03/2014 pour la réfection d'une façade, Rue des Espérants, zone Ua. En cours d'instruction

c. Levée du droit de préemption urbain

Sur la parcelle cadastrée E 509, le pigeonnier, appartenant à la SCI Perval et vendu à Arnaud Bercker.

2. Demande de Graziella Barre

Guillaume Portugues fait part au conseil de la demande de Graziella Barre qui souhaite acquérir le morceau de terrain devant sa maison, rue de l'Église, qui est communal et sur lequel elle entretient un jardin personnel. Il précise que des demandes similaires ont été faites par le passé et qu'il avait été décidé de ne pas les accorder. Il propose donc de ne pas répondre favorablement à sa demande, d'autant que des réseaux passent sous ce terrain et que cela poserait des problèmes d'accès si le terrain devenait privé.

Unanimité.

3. Inscriptions sur le mur de l'école

Aurélie, qui s'est occupée du dossier, a sollicité le ferronnier lundi pour lui rappeler que les inscriptions devaient être posées avant la fin du mandat. Guillaume, Olivier, Armelle et Aurélie étaient là pour choisir au mieux les emplacements. Les inscriptions « École Daniel Cordier » et « Liberté Égalité Fraternité », tant attendues, ont été posées cet après-midi par l'entreprise 2LD. Tout le monde semble satisfait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.